

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**DECRET N° 96-438 DU 4 OCTOBRE 1996**

chargeant Monsieur Jérôme SACCA KINA  
Ministre du Développement Rural  
de l'intérim de Monsieur GATIE HOUNGBEDJI  
Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme  
pour compter du 04 Octobre 1996

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT

CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 04 Octobre 1996, Monsieur Jérôme SACCA-KINA, Ministre du Développement Rural est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pendant l'absence de Monsieur GATIE HOUNGBEDJI.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 4 OCTOBRE 1996

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

  
Mathieu KEREKOU.-

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCAT - MDR 4 - SGG 4  
AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-

COTONOU, LE 04 OCTOBRE 1996

MINISTRE DU COMMERCE DE L'ARTISANAT  
ET DU TOURISME

LE MINISTRE

N° 6448 / M. C. A. T. / DC

LE MINISTRE DU COMMERCE DE L'ARTISANAT  
ET DU TOURISME

/-)

MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

- COTONOU -



OBJET : a/s Désignation de mon intérimaire.

REFERENCES : - Communication n° 944/85

- Relevé n° 30/SGG/REL du 08.08.96

J'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit :

Suite à l'approbation par le Conseil des Ministres de ma Communication susvisée en première référence, j'ai été, suivant le Relevé des Décisions Administratives cité en deuxième référence, autorisé à prendre part à la 4<sup>e</sup> Edition annuelle de la Bourse Arabe Internationale de Voyages qui se tiendra au Caire (Egypte) du 07 au 12 Octobre 1996.

Dans ce cadre, je serai absent du territoire national pour compter du Vendredi 04 Octobre 1996 en raison de cette mission.

Au cours de cette période, mon intérim sera assuré par mon Collègue du Développement Rural, Monsieur Jérôme SACCA-KINA.

A cet effet, je vous fais tenir ci-joint le projet de Décret confiant cette charge à l'intéressé.

  
  
GATIEN HOUNBEDJI. - Artisanat et du Tourisme

P. J. : 1